

Image not found or type unknown



Quand peut on vendre des actions reçues en héritage par son père

Par **beladona44**, le **28/08/2014** à **15:53**

Au décès de mon père en 2000, ma mère, mes 2 soeurs et moi-même avons reçu chacune un portefeuille d'actions d'une société aéronautique, est ce qu'il y a cause à effet du fait que mes parents s'étaient fait donation et que ma mère à l'usufruit de leurs biens communs ? Faut-il attendre le décès de ma mère pour pouvoir vendre ces actions ? merci sincèrement de me répondre . Cordialement.